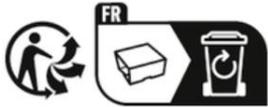
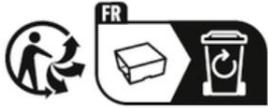


D'après l'article L541-9-3 du Code de l'environnement, tous les producteurs sont tenus de signaler physiquement les consignes de tri de déchets issus sur leurs produits. La seule exception concerne les emballages de petite taille (moins de 20 cm²). Dans ces cas, les informations sur l'élimination des déchets peuvent être fournies par d'autres canaux.

Cette liste comprend tous les produits qui, en raison de la faible superficie de leur emballage, ne peuvent pas indiquer la consigne de tri.

Produit		Info de Tri
	03022 – Spatule nylon et acier inox.	
	03023 – Spatule acier inox.	
	03024 – Cuillère de service ProLine	
	03025 – Louche ProLine grande	
	03026 – Cuillère à spaghetti ProLine	
	03027 – Louche petite ProLine	

	<p>03029 – Fourchette à viande ProLine</p>	
	<p>03030 – Fouet de cuisine mini ProLine</p>	
	<p>03031 – Fouet ProLine</p>	
	<p>03032 – Presse-purée ProLine</p>	
	<p>03052 – Écumoire ProLine</p>	
	<p>03062 – Cuillère à glace ProLine</p>	
	<p>21434 – Passoire de cuisine 7,5 cm ProLine</p>	
	<p>21435 – Passoire de cuisine ProLine 16 cm</p>	

	<p>21436 – Passoire de cuisine 20 cm</p>	
	<p>03089 – Pelle 2-en-1 en acier inoxydable</p>	
	<p>03041, 03078, 03083 – Pince à barbecue</p>	
	<p>03208; 03209; 03211; 03212 – Bocal de conservation</p>	
	<p>36003 – Pot à confiture 250ml</p>	
	<p>03180 – Bouteille Facette 500 ml</p>	
	<p>03176, 03178 – Pot à confiture</p>	
	<p>03190, 03192, 03193 – Bocal en verre avec fermeture à étrier</p>	